DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ET DE L'EMPLOI

2026 DAE 77 ~~Subventions (102.000 euros) à 8 associations, un organisme et un groupement d'intérêt public, adhésion à une association (12.000 euros) et avenant à une convention pour la mise en œuvre d'actions en faveur de l'insertion professionnelle et de l'accès à l'emploi des publics prioritaires.~~ Subventions (102.000 euros) à 8 associations, un organisme et un groupement d'intérêt public, adhésion à une association (12.000 euros) et avenant à une convention pour la mise en œuvre d'actions en faveur de l'insertion professionnelle, de l'accès à l'emploi des publics prioritaires et du développement de l'entrepreneuriat.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le travail constitue l'un des principaux leviers d'émancipation individuelle, d'autonomie économique et d'inclusion sociale. Il permet à chacune et chacun d'accéder à ses droits, de construire son parcours de vie et de prendre pleinement sa place dans la société.

Dans un contexte marqué par les mutations du marché du travail, les transitions écologiques et numériques, ainsi que par la persistance d'inégalités d'accès à l'emploi pour certains publics, la Ville de Paris poursuit une politique ambitieuse en faveur de l'emploi, de la formation et de l'égalité des chances. Cette action vise à garantir à toutes les Parisiennes et à tous les Parisiens, quels que soient leur parcours ou leur lieu de résidence, les moyens d'accéder à un emploi durable et de qualité.

La présente délibération s'inscrit dans cette ambition. Elle propose de soutenir huit structures engagées dans l'accompagnement vers l'emploi, l'apprentissage linguistique, le développement de l'entrepreneuriat, la lutte contre les discriminations et l'inclusion professionnelle des personnes rencontrant des difficultés d'accès au marché du travail.

Par leur action quotidienne, ces acteurs contribuent à réduire les inégalités sociales et territoriales, à renforcer la cohésion sociale et à répondre aux besoins en compétences des usagers.

Il vous est ainsi proposé d'attribuer, au titre de l'année 2026, des subventions pour un montant total de 102.000 euros, ainsi que de renouveler l'adhésion de la Ville à une association pour un montant de 12.000 euros, soit un engagement global de 114.000 euros pour les projets suivants :

GIP Cafés-Cultures : la Ville de Paris soutient le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Cafés-Cultures, qui gère un fonds d'aide à l'emploi artistique destiné aux cafés, hôtels et restaurants programmant des spectacles vivants. Ce dispositif participe au maintien de l'emploi artistique, à la sécurisation des parcours professionnels dans le secteur culturel et à la vitalité économique des établissements de proximité qui contribuent à l'animation des quartiers parisiens. En 2025, le fonds a permis de soutenir 990 représentations et de contribuer à la rémunération de plus de 550 artistes.

Afin de poursuivre cette action en 2026, il est proposé d'attribuer au GIP Cafés-Cultures une subvention de fonctionnement de 20.000 euros.

Association Florimont pour son action intitulée « Pacte - Un Job à la clé ». Implantée dans le 14e arrondissement depuis plus de vingt-cinq ans, l'association Florimont œuvre en faveur de la cohésion sociale, de l'insertion professionnelle et du développement des solidarités de proximité. Grâce à son fort ancrage territorial, elle accompagne des publics éloignés de l'emploi vers l'accès aux droits, à la qualification et à l'activité professionnelle. Le projet « Pacte - Un Job à la clé » vise à faciliter l'accès aux emplois de la Ville de Paris pour les habitantes et habitants des quartiers populaires des 13e, 14e et 15e arrondissements. Il repose sur l'identification, la mobilisation et l'accompagnement de candidats vers des recrutements et notamment vers les métiers municipaux en tension. En rapprochant les besoins de recrutement de la collectivité des personnes éloignées de l'emploi, ce projet favorise l'égalité des chances, contribue à lever les freins à l'embauche et offre des perspectives concrètes d'insertion professionnelle durable.

Il est proposé d'attribuer à l'association Florimont une subvention de 7.000 euros pour l'année 2026.

Association Abajad Global - projet intitulé « Français généraliste : soirs et week-ends vers un niveau A2 ». Créée en 2018, l'association Abajad Global accompagne des adultes non francophones vers l'emploi à travers l'apprentissage de la langue française. Le projet « Français généraliste : soirs et week-ends vers un niveau A2 » vise à permettre à douze personnes primo-arrivantes bénéficiaires de la protection internationale d'atteindre un niveau A2 du cadre européen commun de référence pour les langues et de construire un parcours d'insertion professionnelle durable. Adaptée aux contraintes des personnes indisponibles en journée, cette formation associe apprentissage linguistique, le mentorat bénévole et un accompagnement social et professionnel renforcé. Elle doit permettre aux bénéficiaires de consolider leur autonomie, de faciliter leur accès à la formation et de favoriser leur insertion sur le marché du travail.

Parce que la maîtrise de la langue constitue une condition essentielle de l'intégration et de l'accès à l'emploi, il est proposé d'attribuer à l'association Abajad Global une subvention de fonctionnement de 15.000 euros.

Association Fashion Green Hub Grand Paris pour son projet intitulé « Formation aux métiers d'avenir et insertion professionnelle : Couturier·ère réparateur·rice ». Depuis 2025, Fashion Green Hub Grand Paris déploie au Plateau Fertile Paris un parcours de formation et d'insertion professionnelle consacré aux métiers de la réparation textile et de la mode circulaire. Cette formation de 400 heures permet à des demandeurs d'emploi parisiens d'acquérir des compétences recherchées dans

des secteurs contribuant à la transition écologique. Douze places seront ouvertes pour des personnes éloignées de l'emploi, avec une attention particulière portée à l'accès aux bénéficiaires du RSA, aux jeunes de moins de trente ans, aux habitantes et habitants des quartiers prioritaires et aux personnes en reconversion professionnelle. À travers ce projet, la Ville accompagne à la fois la création de nouvelles opportunités professionnelles et le développement d'activités porteuses de sens répondant aux enjeux environnementaux.

Il est proposé d'attribuer à l'association une subvention de fonctionnement de 40.000 euros.

Fashion Green Hub Grand Paris porte également une formation préparant au métier de conseiller de vente dans le secteur de la mode durable. Sa mise en œuvre ayant connu un décalage de calendrier, il est proposé de conclure un avenant de prolongation de la convention signée avec la Ville de Paris en 2025, sans incidence financière.

Paris Initiative Entreprise pour son projet intitulé « Carrefour de l'entrepreneuriat parisien ». Ce projet est destiné à favoriser l'accès à l'entrepreneuriat des habitantes et habitants des quartiers prioritaires grâce à des permanences, des ateliers, des actions d'information et un travail de coordination entre les acteurs de l'accompagnement. Le dispositif contribue à faire de la création d'activité une véritable opportunité d'émancipation économique et de développement territorial. La structure se fixe l'objectif d'accompagner 2 000 personnes en 2026.

Il est proposé d'attribuer à l'association une subvention de fonctionnement de 3.000 euros.

Jeunesse Feu Vert pour son projet intitulé « Femmes vers l'emploi ». L'association Jeunesse Feu Vert conduit depuis de nombreuses années des actions en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des publics les plus fragiles. Le projet « Femmes vers l'emploi » accompagne quatorze femmes de plus de vingt-six ans, confrontées à des difficultés d'accès au marché du travail. Il associe accompagnement individualisé, développement des compétences psychosociales, acquisition des compétences numériques et immersion en entreprise. En renforçant l'autonomie des participantes et leur capacité à construire un projet professionnel durable, cette action contribue directement à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la réduction des inégalités d'accès à l'emploi.

Il est proposé d'attribuer à l'association une subvention de fonctionnement de 3.000 euros.

Fédération 100 % Handinamique pour son projet intitulé « Accompagner les jeunes en situation de handicap dans leur vie scolaire, étudiante et professionnelle ». La Fédération 100 % Handinamique accompagne les jeunes en situation de handicap dans leur orientation, leur accès aux stages, à l'alternance et à l'emploi. À travers des ateliers collectifs, du coaching individuel, des immersions professionnelles et des rencontres avec des employeurs, elle favorise le développement des compétences, l'élargissement des réseaux professionnels et l'accès à l'autonomie. Parce

que l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap constitue un enjeu majeur d'égalité réelle.

Il est proposé de soutenir ce projet à hauteur de 5.000 euros.

DUO for a JOB développe un programme de mentorat intergénérationnel destiné aux jeunes réfugiés ou issus de l'immigration rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi. Le dispositif repose sur l'accompagnement individuel des jeunes par des bénévoles de plus de cinquante ans qui mettent leur expérience au service de la réussite professionnelle des participants. Par son action, l'association contribue à lutter contre les discriminations, à valoriser la transmission entre générations et à favoriser une insertion professionnelle durable.

Il est proposé de soutenir cette association à hauteur de 4.000 euros.

Association APESA Paris pour son projet « Offrir un soutien psychologique aux chefs d'entreprise parisiens ». L'association APESA Paris (Aide Psychologique aux Entrepreneurs en Souffrance Aiguë) accompagne les chefs d'entreprise, commerçants, artisans, indépendants et dirigeants de TPE confrontés à des situations de détresse psychologique susceptibles de fragiliser la pérennité de leur activité. Grâce à un réseau de professionnels et de partenaires mobilisés sur le territoire parisien, elle assure le repérage précoce des situations à risque, l'orientation vers une prise en charge adaptée et la mise en œuvre d'actions de prévention et de sensibilisation. Dans un contexte où les entrepreneurs sont confrontés à de multiples facteurs de vulnérabilité économique et sociale, cette action contribue à la préservation du tissu économique local et participe au maintien de l'activité et de l'emploi à Paris.

Il est proposé d'attribuer à l'association une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 euros.

Association NQT pour son projet intitulé « Insertion professionnelle des jeunes issus des quartiers prioritaires ». La Ville de Paris est adhérente depuis 2013 à l'association NQT, anciennement « Nos Quartiers ont du Talent », qui agit en faveur de l'égalité des chances et de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés. À travers son programme de mentorat, l'association accompagne les jeunes de moins de trente ans issus de quartiers prioritaires ou de milieux modestes dans leur recherche d'emploi, d'alternance ou dans la construction de leur projet entrepreneurial. La coopération entre la Ville de Paris et NQT se traduit également par l'organisation annuelle de l'événement « Quartier Jeunes Talents », qui permet à de nombreux jeunes de rencontrer des recruteurs, de développer leur réseau professionnel et de mieux appréhender les attentes du marché du travail.

Au regard de l'impact de cette action en faveur de l'émancipation professionnelle des jeunes et de l'égalité des chances, il est proposé de renouveler l'adhésion de la Ville de Paris à l'association NQT pour une durée correspondant à celle de la mandature et de procéder au paiement de la cotisation au titre de l'année 2026 pour un montant de 12.000 €.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris,